

28 Decembre 1886



Obligation

Pardevant M^r Jacques Marie Jules Minon
Notaire à la résidence de Noyon, chef-lieu de
canton, arrondissement de Bourgenot, département de la Haute,
en présence des témoins suivants:

Et comparant:

M. Christophe Lepetit, propriétaire cultivateur
demeurant au Blanchardan, commune de St Pierre la Bèche,
Légal a reconnu avoir bien légitimement, à
M. Christ Lepetit, son fils, majeur demeurant au même
lieu, ici présent et acceptant,

La somme de mille francs ou
d'une valeur équivalente prêtée à son retour de la campagne
ou pour servir d'argent à la fin de chaque saison de travail
et par envois faits par la poste, savoir: trois cents francs
en mil huit cent quatre-vingt quatre, trois cents francs
en mil huit cent quatre-vingt cinq et quatre cents
francs, ce jour d'hui.

Cette somme de mille francs, produira
intérêts à partir de ce jour et sera remboursable immé-
diatement après le décès de M. Christophe Lepetit.

Et pour assurer le remboursement du prin-
cipal et le paiement des accessoires M. Christophe Lepetit
oblige tous ses biens et hypothèque par priorité les
immeubles qu'il possède au territoire dudit village
de Blanchardan, consistant en bâtiments, jardins, chemins,
prés, terres, pacages, bois et champs fronds.

Sont acte:

Par, le et passé au Montail au Vicomte, assesseur
Maire,

Les mil huit cent quatre-vingt six
Et le vingt huit décembre

En présence de Pierre Baudy, aubergiste et
Jules Golberg, receveur municipal not témoins instrumentaires
sans être domiciliés à Noyon, qui ont signé avec le prêteur
et nous notaire.

Lepetit
Golberg & Caumartin



Enregistré au Noyon le trois janvier 1887 folio 4
Noyon de France
Valeur de francs cinquante

10.
25.
12.50